

● (1730)

C'est de ces questions importantes que nous devrions parler à la Chambre au lieu de nous demander s'il faudrait réclamer \$1.50 ou \$12 pour la location d'une case postale. Quand on parle de la question des boîtes postales, il faut d'abord étudier le problème de l'accès à ces boîtes que n'effleure même pas cette motion.

Les boîtes postales sont tenues sous clé. Des milliers d'électeurs de ma circonscription aimeraient en avoir une, mais malheureusement leur nombre est limité. Dans la circonscription de York-Nord, il n'y a aucune livraison postale à domicile, ce qui pose le problème de savoir quand les gens peuvent avoir accès aux boîtes postales. Eh bien, aussi longtemps que le bureau de poste est ouvert. Cela crée des difficultés qui ont donné lieu à des plaintes de la part d'électeurs qui ne pouvaient obtenir de case, simplement parce qu'il n'y en avait pas assez, ou qui devaient faire la queue pendant une demi-heure, à des heures mal choisies, parce qu'il n'y avait pas assez de personnel au comptoir. Ces inconvénients pour le public ont été négligés. C'est à ces questions, monsieur l'Orateur auxquelles il faudrait prêter attention.

Quand le gouvernement parle aux députés de politique d'austérité, ceux-ci ne doivent pas perdre de vue le souci de rentabilité des sociétés d'utilité publique qui font preuve elles aussi de modération du seul fait qu'elles cherchent à servir les consommateurs au moindre coût. En raison de son mode de fonctionnement, la Société canadienne des postes a procédé à des restrictions de la façon que je viens de décrire.

Je soulève ces questions parce que le règlement sera soit approuvé soit rejeté par le gouvernement. Ce règlement en est à l'étape de la rédaction et je crains qu'il ne soit formulé d'une façon qui empêche les sociétés d'utilité publique de fonctionner de la façon que j'ai décrite. De tels documents nuisent aux objectifs de la Chambre qui consistent à réduire les coûts que doivent payer les consommateurs pour les services rendus, non seulement par les gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi par les autorités municipales et leurs organismes.

Malheureusement, il n'y a aucun ministre à la Chambre en ce moment, monsieur l'Orateur, mais j'exhorte les députés du gouvernement qui sont ici ce soir à conseiller vivement aux ministres d'étudier sérieusement ce problème, particulièrement à la lumière du soi-disant programme du gouvernement visant à maintenir les coûts, outre les salaires, à un niveau qui ne dépassera pas 6 p. 100 pour l'année qui vient.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, à propos de la motion présentée par le député d'en face, je voudrais mentionner certains problèmes que le service et les règlements des postes causent aux habitants des régions rurales. Il serait bon que je vous lise des passages de lettres que j'ai reçues et qui vous donneront une idée précise de la nature de ces problèmes. La première lettre adressée au ministre des Postes vient de Slokan en Colombie-Britannique et voici ce qu'on peut y lire:

Monsieur, Récemment, les tarifs postaux ont augmenté énormément. Je viens d'apprendre que le loyer de ma case postale a subi également une hausse considérable.

Je proteste énergiquement contre ces hausses scandaleuses qui ne s'accompagnent pas d'une grosse amélioration du service. Ces deux augmentations sont injustes et la dernière me semble discriminatoire.

Société canadienne des postes

Comme bien d'autres résidents du secteur rural longeant la route 6, je dois parcourir plusieurs milles pour aller chercher mon courrier au bureau de poste de Slokan. Nous sommes situés en dehors des limites du village, mais nous ne bénéficions pas du service de distribution rurale.

J'ai appris que les résidents du secteur ont déjà adressé des pétitions pour obtenir ce service, mais sans résultat.

Vu qu'à notre époque tout est prétexte à statistiques et à inspections, pourquoi devons-nous perdre du temps à adresser des pétitions? Vous devriez examiner et réviser votre politique.

Tout d'abord, n'est-il pas injuste de nous faire payer un loyer pour nos cases postales? Les citoyens reçoivent leur courrier à domicile. Le service de facteur ne coûte-t-il pas beaucoup plus cher? Nous avons droit au même service à coût égal. Le prix exigé pour les clés des cases postales devrait être raisonnable. Nous sommes déjà à ce coût supplémentaire.

Sommes-nous pénalisés parce que nous préférons vivre à la campagne?

Une autre chose qui nous ennuie, c'est que les Postes refusent que le loyer des cases leur soit payé par chèque conformément à une politique surannée. Comme nous n'avons pas le choix, c'est là un autre inconvénient coûteux, surtout en hiver. Dans notre région, les banques sont très éloignées. Je ne vois pas pourquoi c'est notre épicière qui doit échanger nos chèques. Si je dois payer un loyer pour ma case postale, je demande qu'au moins on me laisse payer par chèque.

J'ajouterais que les heures d'ouverture de la salle des cases ont été réduites. L'accès au guichet nous est toujours refusé pendant le tri du courrier, ce qui constitue un autre inconvénient.

Par-dessus le marché, je dois acheter un timbre de 30c. pour vous signaler ces injustices.

J'espère que vous vous pencherez immédiatement sur nos difficultés. Je vous demande de bien vouloir me répondre le plus rapidement possible.

Ce n'est qu'un exemple, mais il illustre très bien les problèmes qui se posent dans les régions rurales et dont le député de Vaudreuil (M. Herbert) a parlé. On a formulé d'autres plaintes au sujet des boîtes aux lettres et des boîtes individuelles en série. La requête du député est tout à fait raisonnable et elle nous donne l'occasion de soulever certains griefs d'une manière inaccoutumée, soit en nous adressant au ministre responsable, soit, comme c'est maintenant possible, directement à la Société canadienne des postes.

Depuis quelques mois, la plupart des députés constatent que la direction de la Société canadienne des postes est beaucoup moins arrogante et qu'elle travaille aussi efficacement que possible dans un nouveau système. Il nous faudra redoubler de prudence quand viendra le temps de formuler à nouveau les règlements et les définitions pour nous assurer que les lacunes qui existent actuellement seront comblées.

Le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) m'a dit que, dans une région qui se trouve à la fois dans sa circonscription et dans la mienne, dans la zone inférieure du lac Kootenay, les séries de boîtes individuelles que le bureau de postes local est en train d'installer créent des problèmes. Les abonnés à des revues et journaux ont constaté que ces boîtes n'offrent aucune protection et que les publications qu'ils reçoivent sont illisibles. Un habitant de ma circonscription, insatisfait de sa boîte, est allé au bureau de postes local pour savoir son ancienne case postale au bureau de postes central parce qu'il n'avait jamais demandé que son courrier soit déposé dans une boîte en série. On lui a dit alors que s'il n'était pas content, ses tarifs doubleraient. C'est un comble! Là encore, ce n'est pas un cas unique. Il a payé pour s'entendre dire qu'il doit prendre des risques, quand il s'attendait à recevoir un autre service au départ. C'est tout à fait injuste et je ne pense pas que les frais subis par les postes soient tels qu'il faille traiter les gens de cette façon.